

# EN CAS DE SUSPICION OU CAS AVÉRÉ D'UN APPRENANT/STAGIAIRE

Tous les apprenants/stagiaires présentant des symptômes sont encouragés à ne pas se rendre en cours, à appeler leur médecin, à fournir un certificat médical et à suivre les consignes suivantes :



Informez le responsable pédagogique et/ou de la Direction des sites et de la Qualité de Vie au Travail et / ou l'employeur dans le cadre de la formation continue.



Se rendre chez un médecin. Se faire délivrer un certificat médical pour justifier de son absence.



Réaliser le test de dépistage suivant les consignes données par son médecin.



Dès la réception du résultat du test, informez le responsable pédagogique et/ou de la Direction des sites et de la Qualité de Vie au Travail.



Si le test est négatif : l'apprenant/stagiaire revient en cours.



Si le test est positif : rester en quatorzaine à domicile en se conformant aux recommandations médicales



Le centre d'activité concerné informe la DSQVT qui effectuera un suivi pour identifier l'émergence éventuelle d'un cluster (soit plus de 4 cas de Covid-19 positifs)

# CONTACTS et RÉFÉRENTS COVID-19 à L'IRTS PACA et Corse

## Référents Covid-19 IRTS PACA et Corse

Nadia Laoubi :  
nadia-laoubi@irts-pacacorse.com  
06.29.81.08.91

Mireille Modola :  
mireille-modola@irts-pacacorse.com  
06.37.20.42.90

Anne-Marie ROCHE :  
amarie-roche@irts-pacacorse.com

Kenlyss BOUGHDIRI  
accueil-flamants@irts-pacacorse.com

Morgane HALLADJ  
accueil-salyens@irts-pacacorse.com

## Responsables de centre d'activité

Éducation spécialisée  
raphael-sanchez@irts-pacacorse.com  
06.84.67.89.35

Problématique de la dépendance  
helene-bagnis@irts-pacacorse.com  
06.45.74.66.85

Intervention sociale et petite enfance  
philippe-rous@irts-pacacorse.com  
06.24.92.25.78

Encadrement  
ornella-rizzo@irts-pacacorse.com  
06.07.32.05.25



Institut Régional du Travail Social  
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse

# Consignes sanitaires année universitaire 2020-2021



Cette nouvelle rentrée universitaire a été préparée dans le respect des contraintes sanitaires liées au contexte de pandémie coronavirus covid-19.







Les cours en présentiel sont maintenus autant que se peut dans le cadre d'une parfaite observance des consignes sanitaires imposées par le décret du 31 août 2020.

C'est ainsi que le port du masque est obligatoire pour toutes et tous à l'intérieur comme à l'extérieur des sites de l'IRTS PACA et Corse.


Chacun est responsable, à titre individuel et collectif, du respect du contenu de ce protocole et de le faire respecter pour sa propre sécurité et celle de ses interlocuteurs. La sécurité est l'affaire de tous et l'activité doit s'organiser autour du respect strict des gestes barrières.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le nécessaire respect des gestes barrières et des règles de distanciation physique :

-  Le port du masque obligatoire.
-  Le maintien de la distanciation physique.
-  L'application des gestes barrières.
-  La limitation du brassage des apprenants.
-  l'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels.
-  La communication et l'information.

**Le respect des règles de distanciation physique ainsi que des gestes barrières en constitue la base la plus essentielle!**

-  La règle de distanciation physique dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, lieux de pause, couloirs, lieux de restauration, sanitaires, etc...).

**Les gestes barrières rappelés dans l'infographie ci dessous doivent être appliqués en permanence**



**Les protocoles d'ouverture des locaux de l'IRTS PACA et Corse et leurs avenants, sont affichés sur les différents sites n'hésitez pas à les consulter.**

# MESURES

Mesures nécessaires prises pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous



Port du masque obligatoire sur l'ensemble des sites de l'IRTS PACA et Corse, à l'intérieur comme à l'extérieur.



Des référents sécurité présents toute la journée.



Le nettoyage fréquent (plusieurs passages par jours) des surfaces de contact les plus usuelles (poignées de portes, rampes d'escalier, claviers, téléphones, sols...)



La mise à disposition de gels hydro-alcoolique et kits de nettoyage (lingettes, produits désinfectants...)



La mise en place d'affichage et marquage au sol en adaptant le sens de circulation.



Un accès réglementé des espaces communs (salles détente, foyer...)



Les horaires alternés pour les entrées et sorties de cours et des temps de pause.



l'affichage de notes de service à chaque fois que cela sera nécessaire.

**Site des Flamants**

Accès aux ascenseurs limité à 3 personnes

**Sites Digne les Bains Manosque**

En lien avec les informations affichées